

## Décret portant vente de domaines nationaux à diverses municipalités, lors de la séance du 10 mai 1791

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Décret portant vente de domaines nationaux à diverses municipalités, lors de la séance du 10 mai 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXV - Du 13 avril 1791 au 11 mai 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 709;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1886\\_num\\_25\\_1\\_10819\\_t1\\_0709\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_25_1_10819_t1_0709_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 11/07/2019

fait une mention honorable dans le procès-verbal de cette séance.

(Cette motion est décrétée.)

Un membre du comité d'aliénation propose, au nom de ce comité, un projet de décret portant vente de domaines nationaux à diverses municipalités.

Ce projet de décret est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, sur le rapport qui lui a été fait par son comité de l'aliénation des domaines nationaux, des soumissions faites suivant les formes prescrites, déclare vendre les biens nationaux dont l'état est annexé aux procès-verbaux respectifs des évaluations ou estimations desdits biens, aux charges, clauses et conditions portées par le décret du 14 mai 1790, et pour les sommes ci-après, payables de la manière déterminée par le même décret, savoir :

A la municipalité de Moutier-Saint-Jean, département de la Côte-d'Or, pour.....	441,388 l.	4 s.	» d.
A celle de Dijon, même département, pour.....	785,383	15	»
A celle de Moulins-en-Gilbert, département de la Nièvre, pour.....	381,045	»	»
A celle de Montpellier, département de l'Hérault, pour.....	26,500	»	»
A celle de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire, pour.....	88,911	»	»
A celle de Rouen, département de la Seine-Inférieure, pour.....	1,279,852	17	8
A celle de Saint-Eustache-Laforêt, même département, pour.....	7,981	»	»
A celle de Saint-Romain-de-Colbosc, même département, pour.....	24,305	12	»
A celle de Fréville même département, pour.....	10,333	5	2
A celle de Blécourt, département de la Haute-Marne, pour..	17,449	15	2
A celle de Blumerée, même département, pour.....	13,290	2	2
A celle de Chevry, département de l'Ain, pour.....	7,667	»	»
A celle de Lisieux, département du Calvados, pour.....	273,605	18	10
A celle de Touloujac, département de l'Aveyron, pour.....	26,744	8	8
A celle de Genneville, département du Calvados, pour.....	43,076	»	»
A celle de Frené-le-Puceux, même département, pour.....	38,788	15	»
A celle de Solliés-la-Ville, département du Var, pour.....	46,527	12	6
A celle de Moussier,			

département des Basses-Alpes, pour.....	37,222 l.	7 s.	» d.
A celle de Feissal, même département, pour.....	2,150	»	»
A celle de Radonvilliers, département de l'Aube, pour.....	75,687	2	»
A celle de Vandœuvre, département de l'Aube, pour.....	33,720	»	»
A celle de Bar-sur-Seine, même département, pour.....	10,542	17	2
A celle de Bar-sur-Aube, même département, pour.....	341,545	12	»
A celle de Quimperlé, département du Finistère, pour.....	394,473	10	8
A celle de la Croix, département d'Indre-et-Loire, pour.....	43,535	8	»
A celle de Mones, même département, pour.....	10,373	8	»
A celle de Saint-Martin-le-Beau, même département, pour.....	63,993	19	4
A celle de Cholet, département de Maine-et-Loire, pour.....	278,613	6	1
A celle d'Athée, département d'Indre-et-Loire, pour.....	46,701	12	»
A celle de Bléré, même département, pour.....	185,196	12	8
A celle de Beaufort, département de Maine-et-Loire, pour.....	95,411	6	2
A celle d'Issoudun, département de l'Indre, pour.....	507,164	12	6

Le tout ainsi qu'il est plus au long détaillé dans les décrets de vente et estimation respectifs annexés à la minute du procès-verbal de ce jour. »

(Ce décret est adopté.)

L'ordre du jour est un rapport des comités de mendicité et de finances relatif à un prêt à faire par la caisse de l'extraordinaire aux administrateurs de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu de Rouen.

M. **Lecouteux de Cantelcu**, au nom des comités de mendicité et de finances. Messieurs, vos comités de mendicité et de finances ne peuvent différer de vous présenter les réclamations très pressantes du département de la Seine-Inférieure sur l'état actuel des caisses des établissements publics de la ville de Rouen ; résultat inévitable de la suppression subite des droits d'entrée qui laisse jusqu'au remplacement espéré, au moyen des sous additionnels, un intervalle bien effrayant, lorsqu'on considère que l'épuisement de ces caisses se fait sentir plus particulièrement dans le service très important des deux hôpitaux de cette ville. Vos comités de mendicité et de finances ont donné une attention particulière à la correspondance très intéressante et très détaillée du directeur du département de la Seine-Inférieure sur la posi-